Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/04/2021 à 09h31
Réference de l'AR : 002-200043495-20210408-DEC202104_53-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021

Délibération n°53

Date de convocation : le 31/03/21

Date d'affichage : le 19 AVR. 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 8 avril 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT - Y.BRUN - C.COULON - F.DEMAZURE - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.LEAUTE - P.JAUMOTTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - P.BLEUET - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - H.DAUCHEZ - A.LEFEVRE - A.TOURNEUX - B.LEBEL - S.WEIL - MP.FOURDRAIN-FAY - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - R.CARLIER - N.DUHANT - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à H.RIVIERE - P.DEROCH à Y.BRUN - P.BIEDAL à C.VUAROQUEAUX - D.VALISSANT à Y.BUFFET - AM.SAUVEZ à Y.ROBIN - H.LAHYANI à JM.QUERE - E.GOULLIEUX à C.MATHIEU- C.CHATELAIN à S.ETIENNE-CHARLES - M.BEAUFRERE à A.DELEBARRE-TESSEDRE - F.KARIMET à F.FERON - P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés : P.VAN HAMME - S.JUILLIART - P.MOZIN - P.CERVI - B.TRONEL - R.SIMPHAL

Objet : Délégation au bureau pour attribuer les subventions dans le cadre de l'OPAH-RU

Rapporteur : Sylvie LETOT-DURANDE
Secrétaire de séance : Philippe MAQUIN

Exposé :

La ville de Laon a signé une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), le 30 aout 2020, avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon. Elle est une annexe à la Convention Action Cœur de Ville signée le 28 septembre 2018. Cette convention concerne les quartiers de vaux, de la gare et la totalité de la cité médiévale.

Les aides financières de la Ville de Laon et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, à destination des propriétaires occupants et bailleurs, sont octroyées dans les conditions déterminées dans la convention d'OPAH -RU.

L'animation de l'OPAH a été confiée à SOLIHA Aisne, chargé d'accueillir, renseigner les porteurs de projet mais aussi de visiter les logements, évaluer les actions que les propriétaires

bailleurs ou occupants doivent entreprendre (Constat des travaux, évaluation des montants subventionnables, préparation des dossiers de demande des subventions notamment auprès de l'Anah et Action Logement) pour bénéficier des aides publiques de l'Etat (Anah), de celles d'Action Logement et celles des collectivités locales associées dans la convention.

Ensuite, après validation des participations des interventions de l'Anah et Action Logement, SOLIHA AISNE adresse une fiche de récapitulation des aides mobilisables à la mairie de Laon et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, pour recevoir les accords et collecter les subventions individuelles, en considération des éléments déterminés dans la convention d'OPAH RU.

Afin de simplifier la démarche de financement des projets, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au bureau le soin d'attribuer les subventions individuelles.

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission habitat du 24 février 2021,
Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

-DE DELEGUER au Bureau le soin d'attribuer les subventions individuelles.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2021

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 58
Nombre de votes exprimés	: 69
Votes favorables	: 69
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00